



COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire du 1^{er} mai 2012

49. Bureau des commissaires du MÉMO – remboursement des dépenses de fonction – mars 2012

Document déposé : Rapport A-34-1932 en date du 22 mars 2012 de
Mme Diane De Courcy concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant les dépenses de fonction des commissaires du MÉMO pour le mois de mars 2012;

CONSIDÉRANT l'article 6.4.1 du *Règlement numéro R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1^o d'APPROUVER les dépenses des commissaires du MÉMO pour le mois de mars 2012, telles qu'elles sont présentées dans le rapport déposé.

Je certifie que la présente résolution est une copie véritable de la résolution 49 adoptée à la séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de Montréal du 1^{er} mai 2012.

M^e France Pedneault
Secrétaire générale

FP/sb



**Commission
scolaire
de Montréal**

A 34-1932

**INSTANCE
CONCERNÉE :**

Comité exécutif

TITRE :

Remboursement des dépenses de fonction (Commissaires)

UNITÉ :

Bureau de la présidence

DATE :

Le 22 mars 2012

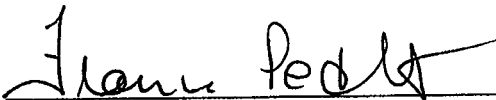
NOM DE L'AUTEURE :

Diane De Courcy

SIGNATURE :



**SIGNATURE
SERVICE/RÉSEAU :**



M^e France Pedneault

RÉSUMÉ :

Le présent rapport vise à obtenir du comité exécutif, conformément à l'article 6. 4. 1 du Règlement 2011-1, l'autorisation de la dépense de fonction de 1 042.00 \$ ✓

RÈGLEMENT 2011-1 – ARTICLE 6. 4. 1 – AUTORISATION

